



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
GÉNÉRALE

DP/RCF/REC/1
20 décembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Deuxième session ordinaire de 1997
10-14 mars 1997, New York
Point 2 de l'ordre du jour provisoire
PNUD

PNUD : CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

PREMIER CADRE DE COOPÉRATION AVEC L'EUROPE ET LA
COMMUNAUTÉ D'ÉTATS INDÉPENDANTS (1997-1999)

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1 - 3	2
I. SITUATION DU DÉVELOPPEMENT ENVISAGÉE SOUS L'ANGLE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE	4 - 5	3
II. RÉSULTATS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA COOPÉRATION PASSÉE	6 - 9	3
III. STRATÉGIES ET DOMAINES THÉMATIQUES PROPOSÉS	10 - 35	4
A. Élimination de la pauvreté	14 - 17	5
B. Intégration des femmes au développement	18 - 21	6
C. Gouvernance	22 - 28	7
D. Moyens d'existence durables	29 - 30	8
E. Environnement	31 - 35	9
IV. ARRANGEMENTS DE GESTION	36 - 42	10
A. Mise en oeuvre et exécution	36 - 38	10
B. Supervision, examen et rapports	39 - 40	10
C. Mobilisation des ressources	41 - 42	11
Annexe. Tableau des objectifs de mobilisation des ressources pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants (1997-1999)		12

INTRODUCTION

1. La plupart des pays de la région ont subi au cours des trois dernières années une détérioration inexorable des conditions socioéconomiques qui, laissée sans contrôle, porterait gravement atteinte au processus de transition. Cette situation a conduit à la recherche de domaines d'activité où une coopération régionale accrue appuierait le développement économique national et remédierait sensiblement aux problèmes urgents de la cohésion sociale, de la paupérisation et des inégalités croissantes. Malgré les contraintes pesant sur ses ressources, le PNUD a répondu aux demandes d'assistance, établi des bureaux et exécuté des programmes dans tous les pays de la Communauté d'États indépendants, les États baltes et la plupart des pays d'Europe centrale et orientale.

2. Quatre innovations caractérisent le premier cadre de coopération régionale (CCR) avec l'Europe et la Communauté d'États indépendants :

a) Les activités régionales créeront un environnement national favorable en appuyant les projets nationaux qui, à leur tour, garantiront l'absorption des apports régionaux au niveau national;

b) La mise en place de réseaux deviendra un mécanisme d'exécution combinant les activités thématiques des projets nationaux aux projets thématiques régionaux et aux activités de plaidoyer menées dans le cadre de ceux-ci. Ainsi ces activités conjuguées constitueront un outil puissant qui permettra de promouvoir un dialogue sur le développement axé sur des thèmes spécifiques;

c) Les institutions nationales seront appuyées par un ensemble synergique de projets nationaux et régionaux. Ainsi un soutien sera apporté à deux niveaux au renforcement des capacités, ce qui permettra aux institutions nationales d'assurer une grande partie de l'exécution des projets en coopération avec les organismes des Nations Unies;

d) Le programme régional apportera un appui aux programmes nationaux, l'illustration la plus éloquente étant la fourniture de fonds complémentaires pour l'établissement annuel par chaque pays de son rapport national sur le développement humain.

3. Les évaluations des gouvernements dans les rapports nationaux sur le développement humain et l'expérience tirée jusqu'ici des programmes régionaux et nationaux ont contribué à l'établissement du premier CCR pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants, qui porte sur la période 1997-1999. Le présent cadre de coopération a été examiné sous forme de projet lors d'une consultation régionale en juin 1996 à Bratislava, en Slovaquie, et prend en compte les observations faites à cette réunion, notamment celles des représentants des gouvernements de la région, des organismes des Nations Unies et de la Commission économique pour l'Europe (CEE). À la fin de 1996, la stratégie et les thèmes du CCR ont été de nouveau examinés lors d'une réunion organisée par le Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants (BRECEI), à laquelle participaient le BRECEI et d'autres services du siège du PNUD en vue de mieux définir le programme.

I. SITUATION DU DÉVELOPPEMENT ENVISAGÉE SOUS L'ANGLE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE

4. Du fait des profonds bouleversements politiques, économiques et sociaux intervenus dans toute la région lorsque les pays ont abandonné la règle du parti unique en faveur des démocraties pluralistes et l'économie planifiée et autoritaire pour l'économie de marché, les gouvernements de la région se sont rendu compte qu'une coopération plus étroite dans des domaines clés était vitale pour l'avenir de leurs pays. Ceci est particulièrement important du fait que la plupart des États de la région ont entrepris des réformes internes de grande envergure tout en étant confrontés aux tâches complexes de l'édification de nouveaux États-nations. Toutefois la baisse du produit national brut, la paupérisation croissante et les inégalités grandissantes de revenus ont gravement porté atteinte au processus de réforme et ont provoqué des tensions sociales croissantes. Le processus de transition se poursuit mais plus lentement et au prix de difficultés sociales et économiques beaucoup plus grandes que ce qui était prévu initialement.

5. Les politiques de développement humain durable (DHD) ayant des effets sur l'ensemble de la société deviennent de plus en plus essentielles dans la définition des stratégies qui garantiront un environnement stable pour le processus de réforme. Il est donc encourageant de noter que les pays de la région ont entrepris l'établissement de rapports nationaux sur le développement humain qui mettent en lumière les liens entre les questions de l'élimination de la pauvreté, des moyens d'existence durables, de l'égalité des sexes, de l'environnement et de la gouvernance.

II. RÉSULTATS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA COOPÉRATION PASSÉE

6. Le troisième programme régional pour l'Europe (DP/REU/3 et Corr.1) qui a été noté par le Conseil d'administration en mai 1992 était conçu pour une région qui ne comprenait que les pays d'Europe centrale et orientale et qui était axé sur les domaines suivants : a) le développement du secteur privé; b) l'environnement et l'énergie; et c) les transports et les communications.

7. Avec l'incorporation de 15 États nouvellement indépendants dans ce programme et l'ouverture de bureaux de pays à la suite de l'approbation du programme, la Direction régionale pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants a compris en 1994 la nécessité d'examiner soigneusement les initiatives qui concernaient les programmes régionaux en fonction de leur pertinence pour les priorités de la région concernant la transition, les liens avec les programmes nationaux et leur potentiel de mobilisation des ressources. En conséquence plusieurs des projets initialement approuvés soit ont été interrompus soit n'ont pas été prolongés au-delà de la phase initiale d'un à deux ans. Ainsi par exemple dans le domaine de la privatisation on a constaté que les institutions financières internationales offraient des avantages comparatifs plus grands et que la Direction régionale devait faire porter ses efforts sur les petites et moyennes entreprises en répétant l'expérience réussie d'un projet national en Roumanie.

8. Également en 1994, dans le cadre d'expériences pilotes, la Direction régionale a décidé de procéder dans la plupart des pays où des programmes du PNUD étaient exécutés à l'établissement de rapports nationaux sur le développement humain dans le double but de promouvoir les débats sur les répercussions sociales de la transition aux niveaux national et régional et d'utiliser ces rapports pour déterminer les principales priorités de développement et les programmes qui pourraient bénéficier du soutien du PNUD.

9. Les domaines thématiques que la Direction générale a choisi d'appuyer au niveau régional étaient les suivants : a) l'élimination de la pauvreté; b) l'intégration des femmes au développement; c) la gouvernance; d) les moyens d'existence durables; et e) l'environnement. Les divers projets approuvés dans ces domaines ne sont pleinement opérationnels que depuis deux ans : le démarrage a été lent du fait que les fonds étaient limités et que les ressources ne pouvaient être mobilisées que lorsqu'il était prouvé que les activités répondaient clairement aux besoins de la région. Compte tenu de ces facteurs, la Direction régionale a conclu au début de 1996 que puisque la période d'exécution du troisième programme régional réorienté avait été si courte, il était prématuré d'entreprendre une évaluation complète du programme en 1996. Cependant les mécanismes d'examen incorporés aux divers projets régionaux ont permis au BRECEI d'obtenir les vues des gouvernements et des autres partenaires au développement sur la pertinence des domaines thématiques bénéficiant de l'assistance du PNUD dans le premier CCR. Ces vues seront de nouveau confirmées lors de la conception, la formulation et la révision des descriptifs de projets dans chacun des domaines thématiques.

III. STRATÉGIES ET DOMAINES THÉMATIQUES PROPOSÉS

10. Les cinq domaines thématiques du troisième programme régional réorienté – l'élimination de la pauvreté, l'intégration des femmes au développement, la gouvernance, les moyens d'existence durables et l'environnement – continueront à être les grandes orientations du premier CCR. Ces domaines thématiques se sont dégagés de l'examen des créneaux où le PNUD semblait offrir des avantages comparatifs. Si la stratégie diffère quelque peu pour chaque domaine thématique, il y a des éléments communs, les principaux étant le plaidoyer en faveur des grands thèmes du développement humain durable (DHD), les principes directeurs et l'appui aux programmes nationaux et un impact visible.

11. Ces cinq domaines thématiques constituent les éléments d'une stratégie intégrée de DHD qui vise à mettre en place des sociétés ouvertes et équitables, ce qui implique la reconnaissance des droits des divers groupes et individus de bénéficier du progrès économique, social et politique, notamment des initiatives spécifiques concernant les droits de l'homme, et la désignation de médiateurs. Ce processus comporte des avantages et des inconvénients et l'objectif du programme régional est d'aider les pays à opérer des choix compte tenu des graves contraintes auxquelles ils doivent faire face. Chacun des thèmes est axé non seulement sur des éléments spécifiques du développement humain durable mais il relie également des interventions qui se renforcent mutuellement. Ainsi par exemple un projet bien conçu en faveur des petites et moyennes entreprises peut contribuer à réduire la pauvreté tout en offrant simultanément de meilleures perspectives aux femmes chefs d'entreprise. Lorsque c'est possible, des liens

seront également établis avec des programmes et fonds mondiaux spécifiques (par exemple le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), Capacités 21).

12. Il est prévu que les fonds affectés aux projets régionaux serviront à appuyer et compléter les ressources allouées aux activités nationales qui ont été approuvées dans les cadres de coopération nationaux pour 1997-1999. On espère ainsi que l'harmonisation des cadres de coopération régionaux et nationaux sera assurée et que la capacité d'absorption au niveau national des activités d'appui thématiques régionales sera également garantie en même temps qu'une durabilité accrue du fait que les ressources financières sont accordées plus facilement aux institutions nationales qu'aux institutions régionales.

13. En plus des domaines thématiques examinés ci-après, le premier CCR permettra de financer des programmes spéciaux. Le réseau de communications par satellite du PNUD dans la région sera étoffé, notamment l'accès à Internet et au Web. Les activités de coopération technique entre pays en développement seront poursuivies, en s'appuyant sur les échanges couronnés de succès effectués entre des pays des régions de l'Amérique latine et du BRECEI dans les domaines de la gestion de la coopération pour le développement et de la mobilisation des ressources. Un projet-cadre provisoirement appelé «Agora», qui signifie «lieu de réunion» en grec, sera exécuté pour permettre au BRECEI de faire face sans délai aux priorités urgentes susmentionnées et aux autres questions qui se posent dans la région. Un appui sera apporté aux initiatives prises au niveau sous-régional ou associant des pays riverains, en particulier dans les domaines de l'environnement (par exemple les projets concernant la mer d'Aral, la mer Noire et le bassin du Danube) et des transports, comme par exemple le nouveau projet «Route de la soie», actuellement en cours d'élaboration, qui contribuera à renforcer la coopération avec les pays de la région de l'Asie. Un soutien sera également fourni aux initiatives de diplomatie préventive en Asie centrale (vallée de Fergana) et aux efforts déployés par les pays de la région pour accéder aux groupements régionaux tels que l'Union européenne et l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE).

A. Élimination de la pauvreté

14. La région a enregistré des résultats tout à fait positifs dans l'atténuation de la pauvreté car la croissance économique et une répartition relativement équitable du revenu dans l'ancienne Union soviétique garantissaient un niveau de vie adéquat. Du fait que l'ancien système répondait aux besoins de base, la pauvreté frappait essentiellement ceux qui se trouvaient en dehors du cadre défini par l'exercice d'un emploi avec les prestations sociales correspondantes. Cependant, en même temps que ses avantages potentiels, la transition a amené une paupérisation croissante et a considérablement réduit la prestation des services sociaux, en causant notamment une baisse vertigineuse des dépenses de santé publique. En conséquence, un programme de lutte contre la pauvreté doit viser prioritairement à aider les pays à retrouver au moins leur niveau antérieur de développement humain durable et de renforcer les mécanismes de protection des droits de l'individu.

15. Depuis la fin de 1994, le BRECEI a appuyé l'établissement des rapports nationaux sur le développement humain dans toute la région pour évaluer le coût

de la transition sur le plan humain et il a attiré de nouveau l'attention des décideurs nationaux et internationaux sur les effets négatifs de celle-ci. Ces rapports ont permis au PNUD d'entamer un dialogue au niveau national sur la meilleure façon de faire face à la pauvreté et aux inégalités croissantes, qui contribue à renforcer les partenariats entre le gouvernement et la société civile. Le Rapport mondial sur le développement humain 1996 qui met l'accent sur l'ampleur de la pauvreté et ses causes aidera les bureaux de pays du PNUD dans leurs activités de suivi du Sommet mondial pour le développement social.

16. Au niveau national, le BRECEI apporte son concours pour l'élaboration des programmes visant à remédier à la pauvreté par le biais de l'Initiative sur les stratégies de lutte contre la pauvreté qui, avec d'autres activités, visera à fournir des directives aux bureaux de pays du PNUD sur la façon de mieux intégrer les politiques d'atténuation de la pauvreté dans les stratégies de développement.

17. Le PNUD apportera son assistance dans trois domaines : le système des transferts sociaux, notamment les mécanismes de filet de sécurité auxquels seront pleinement intégrés les problèmes propres aux femmes, les secteurs de l'éducation et de la santé, et la formulation et la mise en oeuvre des politiques visant à renforcer les institutions luttant contre la pauvreté. Les stratégies sont les suivantes : a) soutenir les équipes régionales pour renforcer les capacités régionales de réformes et procéder à l'échange de connaissances et d'expériences; b) appuyer les institutions gérant et menant des réformes; et c) créer un noyau de spécialistes des sciences humaines et de décideurs qui seront formés à la politique sociale et aux mécanismes de transfert dans les économies de marché.

B. Intégration des femmes au développement

18. L'examen des tendances régionales révèle que la transition a entraîné des épreuves particulières pour les femmes, notamment la perte de leur emploi, un appui moindre de l'infrastructure sociale, particulièrement des services de santé, une violence accrue, une représentation politique plus faible, un écart grandissant entre les salaires, notamment dans le secteur privé, et la discrimination en matière d'embauche, de promotion et de formation. Par ailleurs, les problèmes propres aux femmes continuent d'être considérés comme mineurs dans la planification des stratégies nationales visant à parvenir au développement durable.

19. L'appui apporté initialement par le BRECEI était axé sur la mise en place, au sein des gouvernements, des bureaux de pays du PNUD et des organisations non gouvernementales (ONG), de services chargés de l'intégration des femmes au développement qui renforcent les capacités nationales permettant de faire face aux problèmes propres aux femmes. Des activités menées plus récemment visent à attirer l'attention des décideurs sur la féminisation croissante de la pauvreté. Les 18 services chargés de l'intégration des femmes au développement actuellement en fonctionnement sont la preuve indéniable du plaidoyer en faveur des femmes dans la région et contribuent à faire connaître les initiatives en faveur des femmes et à renforcer les capacités nationales permettant de faire face aux problèmes spécifiques aux femmes.

20. L'Initiative Beijing Express, menée par le BRECEI, a permis à plus de 200 déléguées de la région de participer à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, tenue en septembre 1995 à Beijing en Chine, et de mettre en place un réseau régional, comprenant des femmes membres de gouvernements, du système des Nations Unies et d'ONG, qui suivra la mise en oeuvre au niveau national du Programme d'action adopté à la Conférence de Beijing.

21. Tous les programmes régionaux du BRECEI mettent actuellement l'accent sur l'incorporation des questions spécifiques aux femmes dans la formulation des projets. Les cours de formation au DHD sur les moyens d'intégrer les problèmes propres aux femmes dans toutes les activités de développement humain durable sont en cours. Le Programme d'action de Beijing affirmait que la paix est une condition préalable pour la réalisation de l'égalité entre hommes et femmes, et un atelier sur la négociation en faveur de la paix est prévu en 1997 afin d'examiner la capacité des femmes en matière de diplomatie préventive et de gestion des conflits.

C. Gouvernance

22. Dans le cadre de ce domaine thématique, un appui sera fourni dans les domaines du plaidoyer et du renforcement des capacités par le biais des deux projets suivants qui sont en cours : le projet sur la démocratie, la gouvernance et la participation des citoyens (RER/94/001) qui a fait l'objet d'une réorientation, et le projet sur la gestion des ressources extérieures (RER/93/025).

Démocratie, gouvernance et participation

23. En 1994 le BRECEI, les gouvernements et les bureaux de pays du PNUD de la région ont établi un cadre visant à renforcer et consolider les réformes institutionnelles dans les domaines de la démocratie, la gouvernance et la participation (DGP). A cet égard l'assistance a porté essentiellement sur les réformes par le biais d'activités telles que la protection des droits de l'homme, la mise à profit des expériences couronnées de succès, en Lettonie et en République de Moldova notamment, la désignation de médiateurs, le développement des médias et des systèmes d'information, la modernisation de l'administration judiciaire, l'appui aux institutions nationales de vérification des comptes et à une meilleure gestion financière, la réforme de la fonction publique et les améliorations qui s'imposent dans les processus législatifs. Le rôle de la société civile, notamment l'essor des groupes de plaidoyer, des ONG et d'autres entités non gouvernementales, a fait l'objet d'une attention particulière.

24. Une équipe spéciale sur la DGP a été mise en place en 1995, et un rapport détaillé portant sur toutes les activités de DGP dans la région a été établi et sera étoffé lorsque le programme de DGP procèdera à la collecte de données sur les activités de DGP (activité auparavant assurée par l'OCDE) et que l'accès à ces données sera d'utilisation facile et s'effectuera de manière décentralisée. En 1996, la deuxième réunion de l'équipe spéciale sur la DGP portait essentiellement sur l'échange d'informations et sur les critères d'évaluation

des activités de DGP qui permettront d'élaborer des directives sur la direction et le rôle futurs du projet de DGP.

25. Le projet de DGP : a) sera axé sur des domaines complémentaires des programmes nationaux bénéficiant de l'appui du PNUD, b) fournira des informations sur les activités de DGP dans la région pour promouvoir l'échange d'expériences et c) assurera une coordination stratégique et lancera ou appuiera des projets de DGP dans la région par la fourniture de services consultatifs ainsi que l'organisation de réunions régionales et sous-régionales.

Gestion des ressources extérieures

26. Plusieurs des causes des difficultés rencontrées dans la transition concernent les transferts de ressources extérieures qui ont été plus lents, moins importants et moins efficaces que prévu initialement.

27. Le projet régional sur la gestion des ressources extérieures vise à fournir à la région un ensemble cohérent de services d'information abordables et adaptés aux besoins particuliers de chaque pays et aux divers niveaux de compétences. On continuera donc d'accorder une importance particulière à des programmes tels que : a) l'appui actuellement apporté aux organismes nationaux de coordination de l'aide dans 12 pays, b) le recours à des groupes consultatifs pour sensibiliser les donateurs et solliciter des engagements financiers de leur part et c) l'appui et les directives aux bureaux de pays pour qu'ils puissent coordonner efficacement les apports des donateurs locaux.

28. L'accent mis par le programme sur le renforcement des capacités comprend l'amélioration des systèmes d'information pour le suivi de l'assistance et la gestion financière. Une base de données sur la comptabilisation et l'analyse des apports de ressources extérieures sera fournie aux pays de la région lorsque des modifications auront été apportées au Système d'analyse de la coopération pour le développement (PNUD).

D. Moyens d'existence durables

29. Les petites et moyennes entreprises sont considérées comme un des moyens de susciter le développement durable et de créer des emplois, en particulier pour la main-d'oeuvre qui a été licenciée à la suite des privatisations et des programmes de restructuration. Le BRECEI a réussi à mobiliser des fonds pour le développement des petites et moyennes entreprises grâce aux réalisations positives d'un projet national d'aide aux petites et moyennes entreprises en Roumanie qui a bénéficié de l'aide du PNUD et de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel.

30. Plus particulièrement, le programme permettra à 11 pays au moins au cours des trois à cinq prochaines années : a) d'instaurer un environnement favorable à la création de petites et moyennes entreprises, b) de mettre en place au moins un centre d'appui économiquement viable pour la promotion des petites et moyennes entreprises dans chaque pays, c) de former 40 conseillers par an et d) de permettre à chaque centre d'appui des petites et moyennes entreprises d'aider 100 à 300 entreprises chaque année. Les emplois créés contribueront à la

réalisation des objectifs plus généraux de l'élimination de la pauvreté, de l'égalité entre les sexes et de la cohésion sociale qui, grâce aux liens avec des activités nationales telles que le projet de DGP, contribueront à mettre en place un environnement favorable et qui, par des programmes de formation en collaboration avec les services chargés de l'intégration des femmes au développement, garantiront un accès amélioré aux femmes aux petites et moyennes entreprises.

E. Environnement

31. Dans la majeure partie de la région, 50 ans d'exploitation incontrôlée des ressources naturelles et d'utilisation des lacs, des fleuves et des voies navigables pour l'irrigation, les transports et le déversement d'effluents industriels et de déchets urbains ont abouti à une grave dégradation écologique et de l'environnement. À la demande des gouvernements de la région et avec l'aide de la communauté internationale, des mesures sont actuellement prises pour mettre un terme à la détérioration de l'environnement. Ces activités, bien qu'importantes, doivent être assorties d'efforts plus grands de la part des pays eux-mêmes, la communauté internationale fournissant un appui technique et une direction.

32. Étant donné l'ampleur de la dégradation écologique et de l'environnement dans toute la région et les ressources limitées disponibles dans le cadre du programme régional, toutes les activités environnementales régionales seront axées sur la mise en place ou le renforcement de structures viables et durables par le biais desquelles le financement aux niveaux national et régional sera soigneusement intégré à celui qui est fourni par le FEM et d'autres sources.

33. Au cours des trois dernières années le PNUD a pu, essentiellement grâce au financement par le FEM, s'attacher à mettre en place un mécanisme permettant de coordonner les apports visant à nettoyer les grandes voies navigables de la région et à remédier aux problèmes des grands lacs ou des mers intérieures, à savoir la mer Noire, le bassin du Danube et la mer d'Aral. Dans le cadre des efforts visant à renforcer les capacités nationales et régionales, le PNUD, dans ses activités régionales, s'est attaché à mettre en place ou renforcer les secrétariats chargés de l'harmonisation et de l'intégration des contributions des donateurs.

34. Les domaines où seront menées des activités environnementales régionales sont le rendement énergétique, la pollution de l'air et de l'eau et le renforcement des capacités des institutions nationales pour leur permettre de jouer un rôle essentiel dans l'élaboration de lois, l'établissement d'organes de contrôle et la surveillance de l'environnement.

35. Les problèmes particuliers des zones rurales reculées seront examinés dans le cadre des activités menées par le BRECEI pour atténuer la pauvreté. La planification des projets prendra en compte l'influence des ONG dans les questions d'environnement et leur éventuelle participation aux projets. Les programmes régionaux de formation pour aider les collectivités à planifier et mettre en oeuvre des politiques et stratégies environnementales judicieuses seront également à l'examen.

IV. ARRANGEMENTS DE GESTION

A. Mise en oeuvre et exécution

36. Il est prévu que les institutions de la région seront responsables au premier chef de la mise en oeuvre et de l'exécution des programmes, avec l'appui des organismes des Nations Unies. Si les institutions nationales chargées d'exécuter ou de mettre en oeuvre des projets ou programmes régionaux se trouvent dans des pays où le PNUD a des bureaux de pays, les représentants résidents de ces pays feront office de coordonnateurs du réseau qui sera mis en place (au sein et en dehors de la région du BRECEI) pour ces thèmes ou programmes spécifiques.

37. Outre les consultants recrutés dans la région même, le PNUD fera également appel dans toute la mesure du possible aux spécialistes de la région qui sont actuellement employés par des institutions situées physiquement en dehors de celle-ci. Des équipes multidisciplinaires de spécialistes venant de ces institutions seront mises en place et apporteront un appui de fonds et opérationnel à la mise en oeuvre de tous les domaines thématiques définis dans le premier CCR. Ainsi la participation et la durabilité régionales seront renforcées.

38. Lorsque des projets régionaux sont menés dans des pays où se trouve un représentant résident accrédité, celui-ci fera office de représentant résident principal pour le projet, et ce qui est plus important, les activités thématiques du programme régional contribueront à coordonner et appuyer les projets nationaux exécutés dans le même domaine thématique.

B. Supervision, examen et rapports

39. Des ateliers réunissant tous les partenaires au processus de développement seront une caractéristique importante de la coopération régionale. Leurs rapports publiés constitueront un outil utile pour l'évaluation des progrès enregistrés dans la réalisation des objectifs dans chaque domaine thématique et seront utilisés de concert avec les rapports sur l'évaluation de l'exécution des projets comme documents de travail lors des réunions d'examen tripartites qui se tiendront une fois par an. Les coordonnateurs des programmes et projets exécutés dans des thèmes liés seront invités aux réunions d'examen tripartites pour enrichir l'échange d'informations et veiller à ce que les réalisations faites dans un domaine thématique spécifique comportent des retombées dans d'autres domaines et qu'elles se renforcent mutuellement. L'établissement de réseaux sera donc activement favorisé et appuyé dans le cadre de thèmes bien définis et dans plusieurs domaines thématiques à la fois, et la coopération avec des réseaux similaires des autres régions sera encouragée.

40. Des indicateurs concernant les objectifs et les réalisations seront inclus dans chaque domaine thématique lors de l'étape de la conception et permettront d'effectuer un examen à mi-parcours du premier CCR ainsi qu'une évaluation complète pendant la dernière année de la période couverte par le CCR.

C. Mobilisation des ressources

41. Dans la mise en oeuvre du premier CCR, l'importance vitale de la mobilisation des ressources sera soulignée étant donné les ressources de base limitées du PNUD (voir annexe). En outre les autres ressources du PNUD seront utilisées dans toute la mesure du possible. L'allocation des ressources aux domaines thématiques se fondera sur les besoins et les intérêts dont il est fait état, le potentiel de mobilisation des ressources et les effets attendus. Une stratégie de mobilisation des ressources sera intégrée dans chaque programme régional thématique.

42. En outre l'expérience du BRECEI en matière de mobilisation des ressources au cours des trois dernières années a permis d'identifier des domaines spécifiques où la collaboration avec les institutions financières internationales peut être mutuellement bénéfique et, ce qui est d'une importance primordiale, avantageuse pour les partenaires nationaux de l'organisation.

Annexe

OBJECTIFS DE MOBILISATION DES RESSOURCES POUR L'EUROPE
 ET LA COMMUNAUTÉ D'ÉTATS INDÉPENDANTS (1997-1999)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Source	Montant	Remarques
RESSOURCES DE BASE DU PNUD		
Montant estimatif du report de CIP	(350)	
Ligne 1.2	20 172	
AEPP/AST	1 072	
Total partiel	20 894	
AUTRES RESSOURCES DU PNUD		
Participation aux coûts du Gouvernement	-	
Fonds pour le développement durable		Fonds provenant du FEM à déterminer.
Capacités 21	800	
Participation aux coûts de tierces parties	10 000	
Fonds administrés par le PNUD, fonds d'affectation spéciale et autres fonds	-	
Total partiel	10 800	
TOTAL GÉNÉRAL	31 694	

Abréviations : AEPP = appui à l'élaboration des politiques et des programmes;
 AST = appui aux services techniques; CIP = chiffre indicatif de planification;
 FEM = Fonds pour l'environnement mondial.
